

RTp 403p



PROCÈS-VERBAL

DE LA

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

POUR

LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION

DES ANCIENS MANUSCRITS

TENU

A SAINT-GALL



PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1899

Bibliothèque Maison de l'Orient



139803

Extrait de la REVUE DES BIBLIOTHÈQUES,
Octobre-novembre 1898.

PROCÈS-VERBAL
DE LA
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
POUR
LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION
DES ANCIENS MANUSCRITS
TENUE
A SAINT-GALL

PREMIÈRE SÉANCE

Vendredi 30 septembre 1898, à 2 heures de l'après-midi,

Dans la Salle des Commissions du Conseil d'État
du Canton de Saint-Gall.

Étaient présents : MM. R. P. Ehrle, de Rome; Prof. Zangemeister, de Heidelberg; Dr von Laubmann, de Munich; R. P. Van den Gheyn, de Bruxelles; Nicholson, d'Oxford; Omont, de Paris; Dr de Vries, de Leyde; Prof. Mommsen, de Berlin; Dr Wilmanns, de Berlin; Dr Lippmann, de Berlin; Dr Posse, de Dresde; Dr Fäh, de Saint-Gall; Dr C.-Chr. Bernoulli, de Bâle; Dr Joh. Bernoulli, de Berne; Dr Escher, de Zurich; Dr Fejérpataky, de Budapest; Prof. Winterlin, de Stuttgart. Assistait aussi à la conférence : M. Émile Chatelain, de Paris.

I

Le P. Franz EHRLE, préfet de la Bibliothèque Vaticane, à Rome, ouvre la séance, en souhaitant la bienvenue aux assistants, en remerciant le Conseil d'État du canton de Saint-Gall d'avoir donné l'hospitalité à la Conférence dans la Salle des commissions et en exposant la procédure adoptée par le Saint-Siège et la bibliothèque du Vatican, pour la convocation de la Conférence.

Les invitations ont été transmises, soit par le secrétaire d'État du Vatican aux divers gouvernements par voie diplomatique, soit, dans certains cas (pour la Suisse et l'Angleterre), par l'administration de la Bibliothèque du Vatican directement aux bibliothèques elles-mêmes (au Musée britannique à Londres, aux Bibliothèques d'Oxford et de Cambridge, et à la bibliothèque du Chapitre de Saint-Gall), soit à des associations (l'Association des Bibliothécaires Suisses).

L'invitation a été acceptée par les gouvernements du Grand-duché de Bade, de la Bavière, de la Belgique, de la France, de la Hongrie, des Pays-Bas, de la Prusse, de la Saxe, du Wurtemberg, par les bibliothèques d'Oxford et de Saint-Gall, et par l'Association des Bibliothécaires Suisses.

Elle a été déclinée par les Gouvernements de Danemark, de Russie, de Suède et par la bibliothèque de l'Université de Cambridge. Le Musée britannique a été empêché de se faire représenter.

Étaient ainsi représentés les pays suivants :

- ANGLETERRE : M. Nicholson, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford ;
- BADE : M. le Prof. Zangemeister, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Heidelberg ;
- BAVIÈRE : M. le Dr von Laubmann, directeur de la Bibliothèque royale de Munich ;
- BELGIQUE : Le R. P. Van den Gheyn, conservateur de la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles ;
- FRANCE : M. Omont, conservateur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, par délégation

- de M. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale ;
- HONGRIE : M. le Dr Fejérpataky, conservateur en chef de la Bibliothèque du Musée national hongrois, à Budapest.
- PAYS-BAS : M. le Dr de Vries, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Leyde ;
- PRUSSE : MM. le prof. Th. Mommsen, de Berlin ;
le Dr Wilmanns, directeur général de la Bibliothèque royale de Berlin ;
le Dr Lippmann, directeur du Cabinet royal d'estampes de Berlin ;
- SAXE : M. le Dr Posse, directeur des Archives d'État à Dresde ;
- SUISSE : MM. le Dr Föh, bibliothécaire de la Bibliothèque du Chapitre de Saint-Gall ;
le Dr C.-Chr. Bernoulli, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Bâle ;
le Dr Joh. Bernoulli, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale suisse, à Berne ;
le Dr Escher, bibliothécaire de la Bibliothèque de la ville de Zurich ;
- VATICAN : Le R. P. Ehrle, préfet de la Bibliothèque Vaticane.
- WURTEMBERG : M. le prof. Wintterlin, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Stuttgart.

II

On procède à la nomination du Bureau. Sont nommés : président d'honneur : M. le Prof. Mommsen, de Berlin ; président pour la direction des délibérations : M. le Dr de Vries, de Leyde ; secrétaires : MM. Omont, de Paris, et Escher, de Zurich.

Les membres de la Conférence sont libres de se servir de leurs langues nationales dans les délibérations.

III

Le P. EHRLE, rapporteur, propose d'adopter la marche suivante dans les travaux d'examen et de discussion de la Conférence :

- 1° Les manuscrits sur parchemin, atteints de corrosion ordinaire ;
- 2° Les palimpsestes ;
- 3° Les manuscrits sur papier.

IV

Le P. EHRLE, en se référant aux explications qu'il a données dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, dans la *Revue des bibliothèques*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et dans la *Rivista delle biblioteche*, présente une série intéressante d'échantillons de manuscrits sur parchemin provenant de la Bibliothèque du Vatican et endommagés par la corrosion ordinaire. MM. Lippmann, de Vries, Nicholson et Posse présentent des échantillons semblables.

Une discussion, à laquelle prennent part les PP. Ehrle et Van den Gheyn, MM. Lippmann, Mommsen, Nicholson, Omont, Posse, de Vries, Wintterlin et Zangemeister, s'engage sur diverses questions relatives à ces objets, sans qu'aucune décision soit prise pour le moment. Les remarques et les propositions les plus importantes qui sont faites, outre celles qui sont déjà contenues dans le mémoire du rapporteur, sont les suivantes :

M. le Dr POSSE propose, avec d'assez longs développements, de délibérer sur le point de savoir si l'on ne pourrait pas arriver à une entente internationale, par laquelle les divers États s'engageraient à doter la Conférence d'une certaine somme d'argent. Avec ce fonds on établirait un atelier central, dirigé par un personnel qualifié sous les rapports scientifique et technique. Ce qu'il y aurait de mieux, ce serait d'agrandir l'atelier qui existe au Vatican et de le transformer en atelier central. Cet établissement offrirait de grands avantages pour la science en général et spécialement pour les instituts autrichien, belge, français, hongrois et prussien, comme aussi pour les *Monumenta Germaniae*.

M. le Prof. ZANGEMEISTER expose : 1° qu'il serait désirable qu'une enquête fût faite pour constater si l'encre ne contient pas encore trop d'acides actifs et libres, qu'il faudrait neutraliser ; 2° que les manuscrits que l'on veut restaurer devraient préalablement être photographiés. Leur état actuel serait ainsi constaté pour toujours et les manuscrits pourraient continuer à être utilisés. Les

pièces uniques (*Unica*) surtout, devraient absolument être photographiées.

M. le Prof. MOMMSEN ajoute qu'une reproduction photographique préalable ne devra avoir lieu que pour les manuscrits qui ont une valeur réelle et permanente et non pour ceux qui peuvent être considérés comme des reliques.

M. OMONT expose qu'on ne doit faire de restaurations qu'avec la plus grande prudence et seulement dans les cas où il y a danger immédiat. Il serait utile de provoquer une entente internationale pour déterminer les manuscrits qui devraient être préalablement photographiés ; on pourrait ainsi mettre d'accord les intérêts des bibliothécaires et ceux des philologues.

M. le Prof. WINTERLIN propose de consulter d'abord des chimistes, qui auraient à faire des enquêtes sur la nature des dommages et sur les moyens d'y porter remède.

M. le Directeur LIPPMANN ajoute qu'en parlant des influences chimiques il ne faut pas perdre de vue un facteur incalculable, qui est le temps. C'est pourquoi, pour le moment, les procédés de conservation mécaniques sont préférables aux procédés chimiques.

A 5 heures un quart du soir, la séance est renvoyée au lendemain samedi 1^{er} octobre. Il est décidé qu'il y aura ce jour deux séances, matin et soir ; la séance du matin commencera à 9 heures.

DEUXIÈME SÉANCE

Samedi 1^{er} octobre 1898, à neuf heures un quart du matin.

Sont présents tous les membres de la Conférence.

Président d'honneur : M. le Prof. MOMMSEN.

Président : M. le D^r DE VRIES.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

II

La discussion interrompue hier se continue. Le PRÉSIDENT donne un résumé de ce qui a été dit et propose, comme guide des déli-

bérations, les résolutions suivantes formulées par M. OMONT : Il est désirable, 1° de dresser une liste des très anciens manuscrits dont la conservation est menacée; 2° de photographier les plus anciens et les plus importants de ces manuscrits afin de constater leur état présent; 3° de faire usage des procédés de restauration employés à la Vaticane ou d'autres analogues seulement pour les manuscrits menacés de destruction; 4° de constituer un comité permanent, chargé de se mettre en rapport avec les gouvernements, avec les bibliothécaires et les chimistes, et qui continuerait à étudier et à recommander les mesures nécessaires pour assurer la conservation des manuscrits.

Le P. EHRLE dit que la question principale à résoudre présentement est celle-ci : Devons-nous et pouvons-nous employer les moyens de restauration actuellement connus pour les manuscrits en question ?

M. NICHOLSON, en se référant au mémoire imprimé du P. Ehrle, expose en détail les expériences faites à la Bibliothèque Bodléienne au sujet des dommages éprouvés par les manuscrits et pour leur restauration. Il désire que l'on fasse encore des recherches pour savoir si la corrosion des manuscrits continue vraiment à se produire sans arrêt, ce qui lui paraît douteux, parce qu'elle est aussi due aux influences climatériques et que les facteurs de décomposition peuvent perdre leur énergie.

Après la clôture de la discussion, la Conférence adopte les résolutions suivantes :

1° La Conférence exprime le désir qu'il soit dressé une liste des manuscrits les plus anciens et les plus importants qui, selon toute apparence, sont exposés à une ruine certaine;

2° La Conférence exprime le désir que l'on fasse des reproductions photographiques des manuscrits qui figureront sur cette liste, afin de constater leur état présent;

3° La Conférence nomme un Comité permanent, chargé de se mettre en relation avec les gouvernements, avec les bibliothèques et les chimistes, pour étudier les moyens de conservation qui pourraient être employés et pour recommander ceux qui paraîtraient répondre à ce but;

4° La Conférence recommande, comme la détérioration des manuscrits ne s'opère que lentement, de n'employer, jusqu'à ce que le Comité ait pu indiquer des résultats positifs, en tout cas jusqu'à

l'automne 1899, que les procédés qui, dans le cas spécial, offrent la plus grande sûreté relative et qui n'empêcheraient pas l'emploi de nouveaux procédés meilleurs, qui pourraient être découverts plus tard.

III

On décide de joindre au procès-verbal de la séance un bref exposé des moyens de conservation connus jusqu'à ce jour.

IV

On renvoie à la séance de l'après-midi la détermination à prendre au sujet du nombre des membres du Comité permanent et de leur nomination.

V

Le Comité à nommer fera part, de temps en temps, aux journaux spéciaux les plus importants des matières de ses délibérations et de ses essais.

VI

A l'ordre du jour de la séance de l'après-midi, outre la formation du Comité permanent, est mise la délibération relative aux manuscrits sur papier et la décision à prendre au sujet de l'impression du procès-verbal.

La séance est levée à 11 heures 1/2. Jusqu'à midi le P. EHRLE présente plusieurs spécimens de manuscrits endommagés, particulièrement des palimpsestes détériorés, qu'il a apportés de la Vaticane, tels que les deux manuscrits à peintures de Virgile, le Dion Cassius, le Fronton, le Salluste, le Strabon, le Cicéron *de re publica*, le *Codex Marchalianus Prophetarum*, etc.

La prochaine séance aura lieu à 2 heures de l'après-midi.



TROISIÈME SÉANCE

Samedi 1^{er} octobre, à deux heures un quart de l'après-midi.

Sont présents tous les membres de la Conférence.

Président d'honneur : M. le Prof. MOMMSEN;

Président : M. le D^r DE VRIES.

I

Le procès-verbal de la séance du matin est lu et adopté.

II

La question du traitement des manuscrits sur papier endommagés est mis à l'ordre du jour.

Il résulte de la discussion qu'il sera utile de faire des études sur deux points surtout :

a) sur la possibilité de trouver un procédé de neutralisation de l'acide qui se trouve dans l'encre, sans détruire la couleur noire de celle-ci;

b) sur l'activité des insectes qui, d'après les communications de M. le D^r Posse, non seulement ne seraient pas nuisibles, mais seraient utiles.

III

Après une discussion prolongée on fixe pour le moment le nombre des membres du Comité permanent à trois. Sont nommés comme membres de ce comité : MM. R. P. Ehrle, de Vries et Zangemeister. La Conférence croit bien faire de limiter d'abord ainsi le nombre des membres et d'ajourner d'autres nominations à plus tard, parce que plusieurs personnes, qui s'intéressent particulièrement aux études de la Conférence, ont été empêchées de prendre part à ses travaux. Le Comité reçoit cependant mission de se compléter, avec pleins pouvoirs pour le faire, par cooptation.

IV

A l'occasion de la rédaction du mandat à donner au Comité permanent, on décide de réviser l'article 3 des résolutions de la séance du matin. Cet article 3 est maintenant conçu comme suit :

3° La Conférence nomme un Comité permanent et lui donne les mandats suivants :

- a) de dresser la liste des manuscrits prévue par l'article 1 ;
- b) d'activer autant que possible la confection des reproductions photographiques prévues par l'article 2 ;
- c) d'étudier les procédés de conservation et de proposer l'emploi de ceux qui paraîtront le mieux convenir ;
- d) de faire connaître au plus vite, en les faisant imprimer, les procédés de conservation qui ont été communiqués à la Conférence pendant le cours des délibérations ;
- e) de se mettre en rapport avec les bibliothécaires et avec des experts techniques pour l'accomplissement de ces mandats ;
- f) de s'efforcer d'obtenir des gouvernements les subsides nécessaires pour atteindre ces résultats dans l'intérêt de la science.

V

Le secrétariat est chargé de faire imprimer au plus vite le procès-verbal des délibérations et de le faire parvenir aux membres de la Conférence.

VI

Le président et le président d'honneur, ainsi que M. Nicholson et le P. Ehrle, expriment leurs remerciements au gouvernement du canton de S^t Gall et à M. le bibliothécaire du chapitre, D^r F^äh ; d'une manière toute particulière au P. Ehrle et au gouvernement du Vatican, et aussi à tous les collaborateurs (surtout à MM. Nicholson, Posse, Zangemeister, Lippmann et Omont), au président d'honneur, M. le Prof. Mommsen, à l'Association des bibliothécaires suisses et aux secrétaires.

VII

La Conférence interrompt à 4 heures 1/2 ses délibérations pendant un quart d'heure, afin de laisser aux secrétaires le temps nécessaire pour dresser le procès-verbal.

VIII

A 4 heures 3/4, on reprend les délibérations. Le procès-verbal est lu et adopté.

IX

A 5 heures, le président d'honneur prononce la clôture de la séance et de la Conférence, en adressant ses meilleurs remerciements au président pour la conduite des délibérations et en exprimant l'espoir que la Conférence aura de bons résultats.

RÉSOLUTIONS

1° *La Conférence exprime le désir qu'il soit dressé une liste des manuscrits les plus anciens et les plus importants qui, selon toute apparence, sont exposés à une ruine certaine.*

2° *La Conférence exprime le désir que l'on fasse des reproductions photographiques des manuscrits qui figureront sur cette liste afin de constater leur état présent.*

3° *La Conférence nomme un Comité permanent et lui donne les mandats suivants :*

- a) *de dresser la liste des manuscrits prévue par l'art. 1^{er}.*
- b) *d'activer autant que possible la confection des reproductions photographiques prévues par l'art. 2;*
- c) *d'étudier les procédés de conservation et de proposer l'emploi de ceux qui paraîtront le mieux convenir ;*
- d) *de faire connaître au plus vite, en les faisant imprimer, les procédés de conservation qui ont été communiqués à la Conférence pendant le cours des délibérations ;*
- e) *de se mettre en rapport avec les bibliothécaires et avec les experts techniques pour l'accomplissement de ces mandats ;*
- f) *de s'efforcer d'obtenir des gouvernements les subsides nécessaires pour atteindre ces résultats dans l'intérêt de la science.*

4° *La Conférence recommande, comme la détérioration des manuscrits ne s'opère que lentement, de n'employer, jusqu'à ce*

que le Comité ait pu indiquer des résultats positifs, en tout cas jusqu'à l'automne 1899, que les procédés qui, dans le cas spécial, offrent la plus grande sécurité relative et qui n'empêcheraient pas l'emploi de nouveaux procédés meilleurs, qui pourraient être découverts plus tard.



RENNES, IMPRIMERIE FR. SIMON, SUCESSEUR DE A. LE ROY

IMPRIMEUR BREVETÉ
